

LES SALLES 1 & 4 DU CINÉ SOLOGNE LABELLISÉES *EXCELLENCE* PAR LA CST

Paris, le 19 octobre 2026 – Situé à Romorantin-Lanthenay, le cinéma Ciné Sologne reçoit le Label *Excellence* de la CST pour ses salles 1 et 4.

Cette distinction vient saluer l'engagement constant du cinéma Ciné Sologne en faveur de l'expérience cinématographique. La qualité technique et de confort des deux salles ayant obtenu le Label *Excellence* montre la volonté de son directeur, Adrien Fourneau, et de toute son équipe d'offrir "une qualité de l'expérience cinéma". Le Maire de la ville Louis de Redon a souligné que le projet du Ciné-Sologne Romorantin est le fruit d'un engagement collectif et ambitieux. La commune de Romorantin-Lanthenay, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, le Département de Loir et Cher, la Région Centre Val de Loire, le CNC ainsi que des acteurs locaux privés ont collaboré pour concrétiser et perdurer un modèle d'exploitation vertueux : des cinémas de proximité de haute qualité. L'installation technique du cinéma a été orchestrée par Cinemeccanica.

Créé par la CST, le Label *Excellence* distingue les salles qui répondent aux plus hauts standards de qualité technique en matière d'image, de son et d'exploitation. Attribué à l'issue d'un processus d'évaluation rigoureux, il valorise les exploitants qui placent l'excellence de l'expérience spectateur au cœur de leur démarche.

La remise de plaque du Label *Excellence* a eu lieu en présence de :

- Adrien et Francis Fourneau - Exploitants du Ciné Sologne
- Louis de Redon - Maire de Romorantin-Lanthenay
- André Labbouz - Président de la CST

Votre Contact

Sébastien Lefebvre – Responsable de la communication

07 48 12 97 82 – slefebvre@cst.fr

À propos de la CST : La Commission supérieure technique de l'image et du son (CST) est la première association française de techniciens du cinéma et de l'audiovisuel. Née en 1944, elle promeut la qualité du geste du technicien et la qualité de la restitution de l'œuvre pour le spectateur. cst.fr